
communiqué

Date LE 28 FÉVRIER 1984

84/31

Pour publication

ACCORD SUR LE RAVITAILLEMENT DES VOLS D'AEROFLOT À GANDER

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Transports, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement canadien a décidé de signer le Protocole d'entente négocié avec le gouvernement soviétique en 1983 et qui autorise les avions de la compagnie Aeroflot à faire des escales techniques à l'aéroport de Gander.

Le Protocole prévoit aussi des arrangements de transfert spéciaux qui s'appliqueront à l'équipage des navires de pêche soviétiques radoubés au chantier de construction de navires CN de St. John's.

"Ce Protocole donnera de nombreux avantages à l'économie de Terre Neuve", a dit M. MacEachen. Des entrepreneurs canadiens locaux se chargeront de construire les installations de ravitaillement et d'en administrer tous les aspects, et de fournir aux avions d'Aeroflot des services techniques et de restauration.

"Plus de cent emplois seront créés à l'aéroport de Gander dès que les installations de ravitaillement soient en place", a dit M. Axworthy, "et il y en aura une autre centaine au chantier de construction de navires de St. John's".